



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 03 novembre à 20 heures 00 minutes
Salle du conseil municipal

Présents :

M. PINTAUX Philippe, M. BROU Jean-Claude, M. PETITJEAN Gilbert, Mme LANDAIS Pauline, Mme CHANTEREAU Anne, M. NOYER Maurice, M. ARLAUD Eddy

Procuration :

Absent :

Excusés : Mme LE DROGOFF Céline, Mme SCHUSCHITZ Cindy, M. BOUTY Christian, M. COMTE André

Secrétaire de séance : Mme LANDAIS Pauline

Président de séance : M. PETITJEAN Gilbert

Le Maire certifie que :

- La convocation du Conseil Municipal a été faite le 28 octobre 2025
- Le nombre de conseillers en exercice est de 11, présents 7, excusés 4, votants 7

Ordre du jour :

1 – Attributions chèques cadeaux personnels 2025

Questions diverses.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ajouter une délibération à l'ordre du jour : Travaux urgents de voirie Chemin du Four. Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'ajouter cette délibération.

1 – Attribution de chèque cadeau aux personnels pour l'année 2025

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1986 et principalement son article 9,

Monsieur le Maire, PETITJEAN Gilbert, propose l'attribution d'un chèque cadeau à l'occasion des fêtes de fin d'année aux personnes travaillant pour la commune pour service rendu. Il demande à l'assemblée délibérante de se positionner.

Après en avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

D'OFFRIR cette année un chèque cadeau d'une valeur de 70€ aux personnes travaillant pour la commune.

DIT que cette dépense se retranscrit sur le C/623 << Pub., publications, relations publiques.

VOTE : Adoptée à la majorité

2 – Travaux de voirie urgents sur la voie communale – Chemin du Four : Demande de subvention au Département de l'Ardèche

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il va solliciter le Département pour l'attribution d'une subvention dans le cadre du dispositif d'aide aux territoires Atout ruralité 07 afin de réaliser des travaux d'urgence de voirie suite à des dégâts d'orage risquant d'isoler une habitation sur la voirie communale Chemin du Four.

Le financement de ce projet estimé à 12 960.00 € HT est le suivant :

Département de l'Ardèche	40 %	5 184,00 €
Autofinancement communal	60 %	7 776.00€
Total	100 %	12 960.00 €

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des membres présents, de faire la demande auprès du Département de l'Ardèche et autorise le Maire à signer tout document se rapportant à ce programme.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES:

Projet Agrivoltaïsme:

La société Boralex a relancé la commune afin que le conseil délibère quant à l'autorisation d'accès sur les chemins communaux menant au site du projet agrivoltaïque. Monsieur le Maire informe avoir pris l'attache du service juridique qui lui a répondu qu'il n'y avait pas de délai réglementaire pour cette décision. Il propose donc qu'au prochain conseil municipal, les élus décident soit, du souhait de prendre une délibération dès Janvier 2026 « pour ou contre », soit, de reporter cette décision après les élections municipales de 2026.

Commémoration du 11 novembre:

Préparation et organisation de cet événement prévu à 11h. Départ devant la mairie. Un moment convivial est ensuite prévu.

Signalement riverain:

Un riverain a envoyé un mail à la mairie, signalant avoir vu des personnes remplir des jerricans d'eau au robinet du cimetière. Ces mêmes personnes auraient déjà été vues à plusieurs reprises accomplissant les mêmes faits.

Repas du CCAS:

Le CCAS a choisi la proposition du restaurant « la cigale et la fourchette » de Larnas pour le repas du 13 décembre. Il a également été décidé de reculer l'âge d'admission au repas d'une année soit pour toutes les personnes **nées avant 1959**.

Cérémonie des vœux:

Concernant les vœux au personnel, il va être demandé au restaurant du Buis D'Aps d'Alba La Romaine de préparer le buffet, quant aux vœux à la population, une proposition a été demandée au restaurant le St Thom's.

Réseau téléphonique:

La société Orange a prévu d'installer la 5G sur la commune, Serre du Merle, d'ici fin décembre. La société EIFFAGE est en charge des travaux.

Fibre:

Il reste une chambre à rehausser Quartier Chasser avant le 9 novembre puis il sera procédé à la fin du déploiement de la fibre sur ce quartier,

« Radio Cancan:» Quartier Les Crottes :

Le devis demandé concernant la démolition de la couverture de la pompe est de 1400 euros. Il est envisagé de faire réaliser les travaux de reconstruction par les employés communaux, Le coût approximatif des matériaux est de 2800 euros.

Toilettes publiques:

Un employé municipal s'est retrouvé bloqué dans les toilettes situés place des crottes. La poignée a cassé.
La serrure a été changée.

Cimetière:

La haie du cimetière a beaucoup poussé en hauteur. Un devis a été demandé la tailler et la rabattre.

Voirie:

Le devis pour la réfection du chemin du Four (route de Valvignères) est estimé à 12 960 euros HT. Compte tenu de l'état de cette voirie il est décidé de procéder aux travaux,
Une subvention de 5 184 € est demandée au Département,

Festivités d'Halloween:

L'amicale Laïque a organisé le 1er novembre une chasse aux bonbons dans le village qui a eu du succès.
La commune n'a pas eu de retour quant au jeu de piste organisé par l'office de tourisme le 31 octobre au matin.

Prochain conseil municipal: Le prochain conseil municipal aura lieu le 8 décembre 2025 à 20 heures.

TOUR DE TABLE:

Jean Claude BROC:

A eu un appel de la technicienne de rivière déplorant le fait que, suite aux intempéries, les employés communaux aient poussé la terre qui empiétait sur le Chemin de l'Amandier dans le Salauzon.

Anne CHANTEREAU:

Signale que la réfection de la montée de Chasser route d'Alba présente des malfaçons. Des fissures persistent.
Monsieur le Maire indique qu'il invitera les services du département à venir constater les travaux et les éventuels défauts.

Pauline LANDAIS:

Informe qu'un conseil d'école est prévu le 6 Novembre.

Rappelle le marché de Noël de l'Amicale Laïque qui aura lieu le 30 novembre. De nombreux exposants sont inscrits.

Philippe PINTAUX:

Dit avoir participé à un CODIR de l'Office de tourisme le 13 Octobre et y avoir partagé les constats des conseils précédents quant aux remarques concernant le parcours d'Helvia et Berguise ou encore le fait de rendre les animations payantes et/ ou sur réservation.

FIN DE SEANCE A 21H12

La Secrétaire de séance,
Pauline LANDAIS

Le Maire,
Gilbert PETITJEAN